
La Ville de Nevers, dans le cadre de sa volonté de développer l'attractivité de son cœur de ville, offre l'opportunité à des artisans, commerçants et créateurs locaux de mettre en valeur leur savoir-faire.

Il s'agit de proposer une installation ponctuelle au cœur de la rue piétonne, aux 47 et 49 de la rue François Mitterrand, grâce à des conditions de location optimales et une communication relayée par la ville de Nevers.

L'ouverture des boutiques éphémères est prévue pour le 1^{er} octobre 2020.

RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

ACTIVITES ELIGIBLES

Les boutiques éphémères pourront accueillir, sur avis du comité de suivi :

- ✚ Une activité saisonnière,
- ✚ Un test d'emplacement avant implantation définitive,
- ✚ Un test pour un concept ou une marque (par exemple dans le cadre d'une étude de marché),
- ✚ Une création d'événement, une communication de lancement de produit ou un écoulement de stock.

PROFILS DES CANDIDATS

Les boutiques éphémères pourront accueillir, sur avis du comité de suivi, les artisans d'art, créateurs, associations de créateurs, producteurs, commerçants et artisans innovants, qui souhaitent tester, pérenniser ou développer leur activité en cœur de ville. Selon les profils, les candidats devront être accompagnés par un organisme partenaire de la ville de Nevers.

Une priorité sera donnée aux professionnels de la ville de Nevers et de l'agglomération de Nevers.

DESCRIPTION DES LOCAUX ET CONDITIONS DE LOCATION

La Ville de Nevers propose deux boutiques éphémères :

- ✚ 14 m² + sanitaires et 18 m² situés 47 et 49 rue François Mitterrand, rénovés et remis aux normes d'accessibilité et de sécurité, disposant de grandes vitrines,
- ✚ Le local 49 rue François Mitterrand a accès aux toilettes du 47
- ✚ Possibilité de louer un ou les deux locaux, seul ou partagés avec plusieurs porteurs de projets,
- ✚ Bail dérogatoire de 1 à 6 mois, après avis du comité de suivi,
- ✚ Loyer mensuel : 200 euros charges, taxes et fluides compris

ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Le candidat proposera une présentation de son projet, de ses produits et de ses tarifs. Il indiquera le planning de présence idéal en précisant les jours et horaires d'ouverture.

Le candidat précisera également le caractère pérenne ou ponctuel de l'activité (test pour une implantation définitive ou boutique éphémère). Il s'engagera à mettre tout en œuvre pour la réussite de son entreprise et à respecter les conditions du bail dérogatoire établies par le comité de suivi.

DATE LIMITE ET ÉLÉMENTS À FOURNIR

Les candidatures sont à transmettre au service Commerce et Artisanat de la ville de Nevers, et devront comprendre les éléments ci-dessous :

- ✚ Une lettre d'intention détaillant le projet (cf. paragraphe « engagement des candidats »),
- ✚ Une copie de la carte d'identité,
- ✚ Une copie de l'attestation d'assurance professionnelle,
- ✚ Une copie de l'inscription au registre du Commerce et des Sociétés,
- ✚ Une copie de l'immatriculation aux chambres des métiers, de commerces, de l'artisanat.

Afin d'étudier votre candidature, de pouvoir ensuite échanger oralement et par écrit, d'organiser les éventuels entretiens de sélection, d'assurer la bonne gestion du dossier de candidature, tout ou partie des données individuelles, autorisées par la loi, communiquées par le candidat dans le cadre du présent appel à projet sont susceptibles d'être collectées et traitées. Il s'agit notamment des données d'identité (prénom, nom de famille, date de naissance...), des données de communication (adresse électronique, numéros de téléphone, adresse domiciliaire), des données professionnelles (formations et diplômes), des données concernant le projet professionnel envisagé. Les données communiquées servent à traiter les demandes de candidature pour l'appel à projet pour occuper la boutique éphémère et ses espaces extérieurs. La durée de conservation des données est fixée à 2 ans maximum. La base juridique de traitement de données personnelles est votre consentement ou notre intérêt légitime en tant que Ville de Nevers. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification de vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition, d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles pour motifs légitimes.

CANDIDATURES ET INSTALLATION

Le comité de suivi des boutiques éphémères procèdera à l'analyse des candidatures et attribution des dossiers pour une signature de bail.

Le comité de suivi des boutiques éphémères sera constitué de :

- ✚ L'élu ou les élus en charge du commerce pour la ville de Nevers,
- ✚ La directrice du Service Commerce et Artisanat de la Ville de Nevers,
- ✚ La chargée de mission accueil et accompagnement des Porteurs de Projets de la ville de Nevers,
- ✚ Un représentant du Service Développement Economique de Nevers Agglomération,
- ✚ Un membre de la Chambre des métiers et de l'Artisanat de la Nièvre,
- ✚ Un membre de Chambre du commerce et de l'Industrie de la Nièvre,
- ✚ Un membre de la BGE,
- ✚ Un représentant du bureau de l'association Les Vitrines de Nevers et du Grand Nevers.

Pour toute information complémentaire, contacter :

Geneviève LAURENT
Service Commerce et Artisanat, ville de Nevers
genevieve.laurent@ville-nevers.fr
03 86 68 47 50